

Enclave des papes : le Plan climat-air-énergie « gagnerait à être actualisé »



L'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement durable vient d'émettre son premier avis consultatif concernant <u>le projet du Plan climat-air-énergie territorial</u> (PCAET) de <u>la communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan</u>.

L'AE qui a pour objectif d'évaluer les risques et les impacts des projets et des programmes de planification sur l'environnement, a tenu à souligner dans un premier temps le bien fondé des objectifs de ce plan avant d'émettre un avis plus mesuré sur la pertinence des données utilisées.

« La stratégie territoriale a pour objectif de diminuer de 30% la consommation énergétique entre 2012 et 2050, de diminuer de 75% les émissions de GES (Gaz à effet de serre) sur la période 2016-2050, de tripler la production d'énergies à partir de ressources renouvelables (EnR) entre 2016 et 2050, de renforcer la séquestration du carbone. Elle fixe aussi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (par exemple 20% de réduction pour les oxydes d'azote entre 2015 et 2030).

Retrouvez ici l'avis complet de l'Autorité environnementale sur le PCAET de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan



Pour l'AE les principaux enjeux environnementaux sont :

- · les consommations énergétiques, les EnR, l'augmentation des puits de carbone et la diminution des émissions de GES pour atténuer le changement climatique,
- · la qualité de l'air,
- · la prise en compte des risques liés au changement climatique et l'adaptation à ses effets.

Le PCAET ambitionne de créer des dynamiques et collaborations entre acteurs et les actions identifient globalement des pistes souvent pertinentes, dans une optique volontariste. Ainsi la thématique de l'adaptation au changement climatique est identifiée comme un enjeu fort avec une volonté de réponses adaptées. »

Un premier plan datant de 2018

« La communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan a entrepris l'élaboration de son premier plan climat-air-énergie territorial en 2018. Le territoire, peuplé de 23 500 habitants environ, comprend 19 communes et est caractérisé par une consommation énergétique légèrement inférieure aux moyennes des départements de la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et du Vaucluse (Provence-Alpes-Côte d'Azur) comme des deux régions. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont supérieures aux ratios nationaux et régionaux du fait en particulier de la présence d'une importante installation de stockage de déchets non dangereux qui représente 36 % des émissions du territoire, devant l'industrie (26 %) et les transports (15 %). »

Un projet ambitieux mais pas abouti

Si l'AE reconnait la nécessité et l'impact positif que pourrait avoir ce plan climat-air-énergie, l'entité se montre beaucoup plus critique sur la préparation et la mise en exécution « Cependant d'une part le dossier est fondé sur des données anciennes ou parfois éparses dans le dossier, d'autre part il montre que les actions sont encore souvent àà des phases embryonnaires. Les démarches d'étude de faisabilité, d'élaboration concertée d'un plan d'action sont souvent à venir et les objectifs, calendriers, indicateurs sont encore fréquemment peu précis. Le dossier gagnerait à entre actualisé sur les éléments de diagnostic et état des lieux et sur l'avancement de certaines actions. Le plan nécessitera un travail d'animation et de suivi important, qui devra s'appuyer sur des moyens humains et financiers adéquats, tout en renforçant dans la durée l'implication des partenaires, le territoire ne disposant pas seul de tous les leviers d'action pertinents. »

A lire également : Le projet de Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan

Des doutes importants sur la mise en œuvre et certaines thématiques

- « Au plan des thématiques opérationnelles les interrogations portent principalement sur :
- · le renforcement et la bonne mise en œuvre des actions en matière de qualité de l'air,
- · le renforcement des actions en matière de mobilité active,
- · la capacité à concrétiser les projets et objectifs visés, en particulier en matière d'évolution des



pratiques agricoles, d'émergence des projets de mobilisation des ressources d'énergie renouvelables, de séquestration du carbone,

· la capacité à mobiliser le bois énergie au regard des objectifs visés et d'une vision de gestion durable de la forêt, dans le cadre du contexte de dégradation de la capacité du puits de carbone forestier constaté ces dernières années. »

Les recommandations de l'AE invitent « le maître d'ouvrage à traiter ces points en particulier la nécessité d'adapter les moyens prévus, d'accélérer la définition des actions opérationnelles et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation précis, permettant d'infléchir l'action si besoin sur les enjeux et actions prioritaires pour atteindre les objectifs fixés. »

Pollution de l'air par l'ozone : renforcement des contrôles anti-pollution en Vaucluse

1 décembre 2025 |



Ecrit par le 1 décembre 2025



Après la mise en alerte du Vaucluse suite au dépassement des seuils d'information de la concentration d'ozone dans l'atmosphère du département, la préfète de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement des contrôles anti-pollution.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation, aujourd'hui, le 18 juillet 2023.

<u>Outre les recommandations sanitaires et comportementales</u> diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, la préfète de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;



- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
- les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

Bulletin vidéo Territorial d'Atmosud du second trimestre

Carpentras : 200 capteurs mesurent le renouvellement de l'air dans les écoles

La municipalité de Carpentras, par le biais de son maire <u>Serge Andrieu</u>, s'est associée à l'entreprise Nexelec et son distributeur régional, dans le cadre de l'installation de 200 capteurs de mesure de renouvellement d'air qui équipent les écoles élémentaires publiques de la ville.

Prévenir la contamination des écoliers

Il est maintenant démontré que les espaces clos et confinés sont propices à la propagation du covid-19, les enfants des écoles y passent plus de 90% de leur temps. Un air de bonne qualité a tendance à favoriser le bien-être et l'apprentissage des enfants. Fort de ces constats, la municipalité a installé 200 boîtiers de mesure du renouvellement d'air dans l'ensemble des écoles primaires et maternelles publiques. « Les dernières observations en matière de contamination par le covid-19 nous enjoignent à équiper en priorité les classes des plus âgés de nos écoliers qui sont statistiquement les plus exposés au risque de contamination. »

Par ailleurs, la municipalité souligne que « bon nombre d'études révèlent l'impact positif d'un air sain dans les capacités d'apprentissage et de concentration, en particulier chez les jeunes enfants. » Des chercheurs de l'Université belge de Hasselt ont ainsi soumis à plusieurs reprises, les 310 enfants de trois écoles primaires limbourgeoises à des tests d'attention et de mémoire, en tenant compte de



l'environnement intérieur et extérieur dans lesquels vivaient ces enfants. Il en ressort que la pollution de l'air influence les facultés d'apprentissage et de mémorisation des enfants en âge scolaire. Cette mesure du taux de CO_2 semble donc être un indicateur fiable de la qualité de l'air respiré par les enfants.

Nexelec à la manœuvre

La société Nexelec, créée en 2009, est le leader français des solutions d'analyse de l'air connectées pour les bâtiments. Cette entreprise s'appuie sur un savoir-faire dans la conception, le développement et l'industrialisation de ses propres capteurs et algorithmes. Grâce à ce suivi de la qualité de l'air intérieur, la ville s'inscrit dans un processus d'amélioration de ses conditions d'accueil des jeunes enfants. Cette veille constante permet de fournir des données fiables et en temps réel sans pour autant faire intervenir de coûteux experts de façon ponctuelle.

L.M.